

Hypo Cover

Vous trouverez ici les caractéristiques techniques de notre solution Hypo cover. Plus d'info ? Contactez votre courtier.

Description du produit	<p>Hypo Cover est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire. Elle se caractérise par un tarif extrêmement concurrentiel et une flexibilité exceptionnelle, tant au niveau du paiement des primes que de la couverture, ce qui vous permet de prévoir une couverture adaptée pour tout type de crédit hypothécaire.</p> <p>De plus, les formules DEUX-TÊTES et RELAX proposées avec Hypo Cover sont deux concepts innovants.</p> <p>Des garanties complémentaires très complètes et financièrement très intéressantes peuvent être couplées à Hypo Cover (voir fiche produit Garanties complémentaires).</p>
Groupe cible	<p>Hypo Cover s'adresse aux personnes physiques et morales qui doivent se prémunir contre les conséquences financières de leur décès et est toujours couplée à un crédit hypothécaire.</p> <p>Age de souscription: entre 18 et 65 ans. Age du terme: maximum 85 ans.</p>
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">• Capital assuré: constant, baisse annuelle ou linéaire, ou schéma flexible. Capital assuré minimum (à l'origine): 25 000 €• Tarif – commissions :<ul style="list-style-type: none">o Tarif très concurrentielo Forfait: 25 € (75 € pour primes uniques) par an (à augmenter de la commission forfaitaire)o Commission :<ul style="list-style-type: none">▪ Tarif T2, +T2 (jusqu'à concurrence de 300 000 €) entre 0 % en 40 % (par défaut : 15 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € et 40 € (par défaut : 0 €) par an▪ Tarif Exclusive T2 (à partir d'un capital initial de 300 000 €) entre 0 % et 15 % (par défaut : 10 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € et 40 € (par défaut : 0 €) par an• Prime :<ul style="list-style-type: none">o Primes constantes, primes de risque ou prime uniqueo Durée du paiement de la prime : au choixo Fréquence : annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle• Fiscalité :<ul style="list-style-type: none">o Epargne long terme (prime taxée)o Habitation propre et unique (prime taxée)o Epargne pension (prime non taxée)o Engagement individuel (prime taxée) (*)o Non fiscal (prime taxée) <p>(*) uniquement pour chefs d'entreprise indépendants</p> <ul style="list-style-type: none">• Acceptation médicale : jusqu'à 50 ans et 300.000 €, questionnaire médical simplifié; autres cas : voir tableau des formalités médicales• Pas de valeur de rachat ou de réduction (si la durée du paiement de la prime est supérieure à la moitié de la durée de l'assurance)

Innovations

Deux têtes

La formule DEUX-TÊTES est la couverture idéale pour un couple qui contracte un crédit hypothécaire. C'est une assurance répartie sur 2 têtes et qui prévoit le remboursement du capital assuré directement après le premier décès. Si le capital assuré est égal au capital emprunté, le conjoint survivant, quel qu'il soit, ne doit plus supporter les charges financières du crédit hypothécaire. Remarque : la formule DEUX-TÊTES ne peut s'appliquer qu'à un contrat non fiscal.

Relax

La plupart des assurances à capital décroissant ont une durée de paiement de prime équivalente à 2/3 de la durée de l'assurance. La formule RELAX offre la possibilité unique de répartir la prime sur l'ensemble de la durée de l'assurance, ce qui permet évidemment de diminuer considérablement la prime. En outre, nous prévoyons un capital assuré minimum. Ainsi, la prime annuelle pour le client est non seulement moins élevée, mais en outre, il est encore mieux assuré.

Les formules DEUX-TÊTES et RELAX peuvent être combinées, ce qui permet une couverture parfaite à un tarif imbattable.

Remarque : RELAX n'est pas autorisé dans le régime fiscal « habitation propre et unique ».

Avertissements

Coûts et chargements

Une assurance comporte des coûts et des chargements. Ceux-ci sont inclus dans les primes qui vous sont communiquées (dans une offre ou aux conditions particulières de la police). Un versement peut faire l'objet de retenues (para)fiscales et du prélèvement d'un précompte obligatoire. Les capitaux assurés qui vous sont communiqués (dans une offre ou aux conditions particulières de la police) sont des montants bruts qui ne tiennent pas compte d'éventuels prélèvements.

Communication correcte des renseignements

Pour évaluer le risque, nous nous basons sur les informations qui nous sont communiquées par vous et par l'assuré(e). Il est donc important que nous disposions de renseignements corrects.

Dans le pire des cas (fraude, omission intentionnelle ou fausse déclaration) vous risquez de ne pas percevoir d'indemnisation et de perdre les primes qui ont été payées.

Avertissements

Risques exclus

Certains risques sont exclus. Pour l'assurance principale, il s'agit du suicide (au cours de la première année), l'acte intentionnel, la condamnation judiciaire et le fait de guerre.

S'y ajoutent pour la garantie complémentaire invalidité (ACRI): l'usage de drogues dans un cadre non médical, les affections psychiques non objectivables, l'exposition à la radioactivité, la chirurgie esthétique, l'utilisation d'engins motorisés ou d'engins tractés par des animaux, les compétitions de cyclisme, d'équitation, de sports d'hiver, la participation à des concours de vitesse, les paris ou défis, la pratique d'un sport au niveau professionnel, la pratique d'un sport au niveau non-professionnel qui peut être considéré comme dangereux, l'archéologie, la spéléologie, la recherche en mer profonde, la chute de plus de 10 mètres dans un cadre professionnel, la descente dans un puit, une mine ou une carrière dans un cadre professionnel, la manipulation d'explosifs ou de produits mordants dans un cadre professionnel, la grossesse et l'accouchement.

S'y ajoutent pour la garantie complémentaire accident (ACRA): le suicide, les maladies, les attaques et épilepsies. Pour une description détaillée des risques exclus, nous vous renvoyons aux conditions générales et aux conditions générales complémentaires.

Informations importantes complémentaires

Hypo Cover est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire. La couverture Hypo Cover vous permet d'être couvert dans le cas où vous décédez prématurément. Le capital décès de votre contrat sera versé aux bénéficiaires indiqués dans celui-ci. Hypo Cover est un produit d'assurance soumis au droit belge.

Votre conseiller financier est votre premier contact. Pour une offre de prix, n'hésitez pas à le contacter. En tant que client, vous avez plusieurs moyens de communiquer également avec NN :

e-mail : client@nn.be

courrier : NN Insurance Belgium SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles

Téléphone : +32 2 407 75 22

Les langues dans lesquelles nous communiquons sont le français et le néerlandais et toutes nos conditions générales, tous les contrats et autres documents sont disponibles dans ces deux langues.

Un produit d'assurance comporte des taxes et des impôts. Avant de réaliser des opérations, il est essentiel d'en connaître les conséquences. Votre conseiller financier pourra vous fournir ces informations.

Toute plainte éventuelle relative à un contrat de NN peut être adressée à :

- NN, Quality Team, avenue Fonsny, 38 à 1060 Bruxelles, plaintes@nn.be en première instance ;

- ou au Service de médiation pour le consommateur à l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, tél. : +32(0)2 547 58 71, fax : +32(02) 547 59 75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as, en dernier ressort.